

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame
Présents : 11 LIGOUZAT Marie-José, la plus âgée des membres du conseil et sur la convocation qui
Absent(s) : 0 leur a été adressée par Monsieur Christian EXCOFFON, 1^{er} Adjoint
Votants : 11

Date de la convocation : Présents : : Denis BOURGEOIS ROMAIN, Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Laetitia
03/10/2023 SOCQUET-JUGLARD, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ, Thierry TEYPAZ, Jacky
MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Gérard VIALIS, Marie-José LIGOUZAT.

Est élu secrétaire de séance : Jean-Loup MARTIN.

Délibération n° 2023-D45 – Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– **M. Christian EXCOFFON – 10 (dix) voix**

M. Christian EXCOFFON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

*Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit, ont signé le registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231010-2023-D45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Publication : 12/10/2023

Marie-José LIGOUZAT

Marie-José Ligouzat

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire.